



Problème de délimitation de terrain

Par **charly62**, le **07/10/2014** à **17:40**

Bonjour, rnrnvoilà mon histoire, j'ai acheter une maison (décembre 2011 qui as été divisé en 3 parties avant l'achat(lot 1 mon voisin, lot 2 ma maison, lot 3 ma cave et lot 4 un terrain avec garage qui appartient encore à l'ancienne propriétaire) pour accéder à ma cave à l'extérieur, l'ancienne propriétaire m'as vendu avec ma maison un bout du lot 4, (actuellement il y as un mur entre les deux lots) qu'on a hachurer et signer sur un plan chez le notaire au moment de signer, l'autre jour j'ai reçu un coup de fil de cette femme me disant que le notaire n'avait pas fait son travail correctement car il n'avait pas fait le nécessaire au niveau des nouvelles délimitations de terrain et de ce fait au yeux de la loi le bout du lot 4 ne m'appartient pas or je l'ai acheter, il devait également faire sauter la copro puisque il y as pas lieu dans notre cas d'être en copro et qu'elle avait porter plainte contre ce notaire, or ceci est faux car j'ai moi même appeler ce notaire qui m'as dit qu'il avait aucune plainte de cette femme et que justement celle ci lui avait donner des papiers non conforme pour ce bout de terrain donc c'est refuser a signer ensuite j'ai appris que du coup cette femme a pris un autre notaire qui n'aurait pas signer les papiers non plus toujours d'après le coup de fil au notaire et ses numéros de tels ne sont plus attribués, alors moi je fais quoi si je veux vendre ou si elle veut récupérer son bout du lot 4, ça m'appartient et je veux qu'aux yeux de la loi ça soit correctement fait ?? actuellement j'ai juste la jouissance de ce terrain pour accéder à ma cave ...

Par **moisse**, le **07/10/2014** à **19:24**

Ce qui importe est le titre de propriété en votre possession, c'est celui qui a été déposé au service de la publicité foncière (ancien bureau des hypothèques).rnC'et repris sur votre avis d'impôt foncier.